

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

## 28 Février 2022

DCM 2022-011 : Changement définitif du lieu de réunion des conseil municipaux de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- Décide que sera défini de manière définitive la salle polyvalente de la commune d'Aubigny, 3 rue André Ganne comme lieu habituel des conseils ;
- Précise qu'une communication sera diffusée à destination de la population d'Aubigny

DCM 2022-012 : Statuts de la Communauté de Communes : validation des modifications

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine telles que décrites ci-dessus pour une application au 1er mai 2022,
- d'approuver le projet de statuts ci-annexé,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DCM 2022-013 : Durée du temps de travail du poste d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique et de le porter à 17h30mn (17,5h) hebdomadaires.

DCM 2022-014: Définition du nombre d'adjoints suite à la démission d'une adjointe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour (et 3 voix pour 2 adjoints), décide de maintenir à trois le nombre d'adjoints au Maire.

DCM 2022-015: Élection d'un adjoint

Mme BOUDET Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2ème adjointe et immédiatement installée.

DCM 2022-016: Opportunité d'adhérer au FREDON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants moins une abstention, décide d'adhérer au FREDON pour l'année 2022.

DCM 2022-017: Révision des tarifs du cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de maintenir les tarifs de concessions en vigueur suivants :

• Concession cinquantenaire: 40 € le m².

Cases de columbarium :
1 case à 350 € pour 30 ans
1 case à 500 € pour 50 ans

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 50 € sans gravure sur plaque